

AIRLINES FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 029 315 DT, un actif net de 5 008 588 DT et un résultat déficitaire de 258 245 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds AIRLINES FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur :

✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

✓ La note 6 des états financiers concernant les événements postérieurs à la clôture liés à dissolution anticipée du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à Tunisie Valeurs en tant que gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de Tunisie Valeurs (gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de Tunisie Valeurs (le gestionnaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020****(Montants exprimés en dinars)**

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		4 068 444	8 611 560
Obligations et valeurs assimilées		896 935	1 883 243
	3.1	4 965 379	10 494 803
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Disponibilités	3.2	63 936	160 828
		63 936	160 828
TOTAL ACTIF		5 029 315	10 655 631
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	15 156	30 820
Autres créditeurs divers	3.4	5 571	8 310
TOTAL PASSIF		20 727	39 130
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	4 974 736	10 399 397
Sommes capitalisables	3.6	33 852	217 104
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		33 852	217 104
ACTIF NET		5 008 588	10 616 501
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 029 315	10 655 631

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		100 945	356 167
Dividendes	4.1	54 386	286 615
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	46 559	69 552
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	3 135	7 328
Total des revenus des placements		104 080	363 495
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<59 859>	<128 688>
<i>Revenu net des placements</i>		44 221	234 807
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<10 260>	<18 366>
<i>Résultat d'exploitation</i>		33 961	216 441
Régularisation du résultat d'exploitation		<109>	663
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		33 852	217 104
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		109	<663>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<199 992>	<1 401 159>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<85 630>	567 348
Frais de négociation de titre		<6 584>	<10 617>
Résultat net de l'exercice		<258 245>	<627 987>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<258 245>	<627 987>
Résultat d'exploitation	33 961	216 441
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<199 992>	<1 401 159>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<85 630>	567 348
Frais de négociation de titre	<6 584>	<10 617>
<u>Distributions de dividendes</u>		
<u>Transactions sur le capital</u>	<5 349 668>	<6 057 833>
Souscriptions	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	-	-
Régularisation de l'exercice	-	-
Rachats	<5 349 668>	<6 057 833>
Capital	<5 426 430>	<6 115 183>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs	<113 284>	<89 431>
Régularisation de l'exercice	190 046	146 781
<u>Variation de l'actif net</u>	<5 607 913>	<6 685 820>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	10 616 501	17 302 321
En fin de l'exercice	5 008 588	10 616 501
<u>Nombre de parts</u>		
En début de l'exercice	595 337	928 185
En fin de l'exercice	284 689	595 337
<u>Valeur liquidative</u>	17,593	17,833
<u>Taux de rendement</u>	-1,35%	-4,34%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bon de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient au 31/12/2020 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ATTIJARI BANK	2 000	55 248	55 552	1,10%
BH BANK	18 000	263 278	163 710	3,26%
BIAT	5 172	479 466	484 575	9,64%
BT	28 121	201 195	190 098	3,78%
DELICE HOLDING	21 500	307 070	319 210	6,35%
EURO-CYCLES	13 000	273 640	333 970	6,64%
ONE TECH HOLDING	31 500	352 912	378 220	7,52%
SAH LILAS	39 500	365 003	485 021	9,64%
SFBT	25 700	335 101	488 558	9,71%
SOTUVER	12 500	74 275	87 325	1,74%
STAR	1 063	154 457	130 393	2,59%
TELNET HOLDING	20 000	140 546	167 840	3,34%
TPR	25 000	101 896	104 050	2,07%
TUNISAIR	270 000	312 225	154 440	3,07%
UIB	12 000	263 867	204 853	4,07%
UNIMED	33 000	320 868	320 629	6,38%
Total actions et droits rattachés		4 001 047	4 068 444	80,89%
<u>B- Obligations et valeurs assimilées</u>				
Bon de trésor assimilables				
BTA 11 JUIN 2025 6,50%	879	759 394	836 834	16,64%
BTA 13 JANVIER 2021 5,75%	57	56 954	60 101	1,20%
Total bon de trésor assimilables		816 348	896 935	17,83%
Total obligations et valeurs assimilées		816 348	896 935	17,83%
TOTAL		4 817 395	4 965 379	98,73%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	342 625
Actions et droits	1 565 193
	1 907 818

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	1 301 602	50 337	1 359 737	7 798
Actions et droits	5 900 375	-	5 806 947	<93 428>
TOTAL	7 201 977	50 337	7 166 684	<85 630>

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	118 561	228 300
Intérêts courus sur dépôt a vue	573	1 431
Retenue à la source à opérer sur intérêts dépôt a vue	<115>	<286>
Vente titres à encaisser	11 607	-
Achats titres à régler	<66 690>	<68 617>
	<u>63 936</u>	<u>160 828</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	13 660	29 242
Rémunérations du dépositaire à payer	1 496	1 578
	<u>15 156</u>	<u>30 820</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	5 147	7 177
Redevances CMF à payer	424	889
Retenues à la source à payer	-	244
	<u>5 571</u>	<u>8 310</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	10 399 397
Nombre de part	595 337
Nombre de porteurs de parts	229

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrant	-

Rachats effectués

Montant	<5 426 430>
Nombre de part	310 648
Nombre de porteurs de parts sortant	41

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<6 584>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<199 992>
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	<85 630>
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	217 104
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<113 284>
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociations	190 155

Capital au 31 décembre 2020

	4 974 736
Nombre de part	284 689
Nombre de porteurs de parts	188
Taux de rendement	-1,35%

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	33 961	216 441
Régularisation du résultat d'exploitation	<109>	663
	<u>33 852</u>	<u>217 104</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Dividende SFBT	16 250	33 800
Dividende EURO-CYCLES	11 990	16 800
Dividende STAR	6 015	12 300
Dividende SAH LILAS	6 000	-
Dividende ONE TECH HOLDING	5 925	18 083
Dividende TELNET HOLDING	4 000	22 398
Dividende DELICE HOLDING	2 331	-
Dividende SOTUVER	1 875	8 970
Dividende BIAT	-	39 565
Dividende ATTIJARI BANK	-	28 600
Dividende BH BANK	-	27 000
Dividende TPR	-	19 200
Dividende ICF	-	18 000
Dividende UIB	-	14 068
Dividende BT	-	9 000
Dividende MPBS	-	8 000
Dividende UNIMED	-	7 831
Dividende SOTETEL	-	3 000
	<u>54 386</u>	<u>286 615</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des BTA	46 559	69 552
	<u>46 559</u>	<u>69 552</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur dépôts à vue	3 135	7 328
	<u>3 135</u>	<u>7 328</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations du gestionnaire	53 904	122 190
Rémunérations du dépositaire	5 955	6 498
	<u>59 859</u>	<u>128 688</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 147	7 177
Redevance CMF	4 923	10 922
Autres frais	190	267
	<u>10 260</u>	<u>18 366</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Revenus des placements	0,366	0,611	0,559	0,568	0,561
Charges de gestion des placements	<0,210>	<0,216>	<0,241>	<0,196>	<0,177>
Revenus nets des placements	0,155	0,394	0,318	0,372	0,385
Autres Charges	<0,036>	<0,031>	<0,030>	<0,024>	<0,022>
Résultat d'exploitation (1)	0,119	0,364	0,288	0,348	0,363
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,000>	0,001	<0,019>	<0,017>	0,000
Sommes capitalisables de l'exercice	0,119	0,365	0,269	0,331	0,363
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<0,702>	<2,354>	0,192	1,303	1,423
Frais de négociation de titres	<0,023>	<0,018>	<0,017>	<0,007>	<0,012>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<0,301>	0,953	1,929	<0,215>	<0,766>
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<1,026>	<1,418>	2,104	1,081	0,645
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<0,907>	<1,055>	2,373	1,429	1,008
Résultat non capitalisable de l'exercice	<1,026>	<1,418>	2,104	1,081	0,645
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0,668	0,245	<0,494>	<0,121>	0,019
Sommes non capitalisables de l'exercice	<0,358>	<1,173>	1,610	0,960	0,664
Valeur liquidative	17,593	17,833	18,641	16,762	15,471

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,21%	1,18%	1,17%	1,09%	1,18%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,17%	0,14%	0,13%	0,14%
Résultat capitalisable / actif net moyen	0,69%	1,98%	1,40%	1,93%*	2,43%

*Ce ratio a été retraité pour des besoins de comparaison.

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de part entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

6 – NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le conseil d'administration de « TUNISIE VALEURS » du 25 janvier 2021 a approuvé la dissolution anticipée d'« AIRLINES FCP VALEURS CEA » à la suite des rachats de la totalité des parts détenues par le Personnel Navigant Technique du Groupe Tunisair, effectués le 15 janvier 2021 et conformément à l'article 14 du règlement intérieur d'« AIRLINES FCP VALEURS CEA » qui stipule que : « Le gestionnaire procède également à la dissolution du fonds en cas de demande de rachat de la totalité des parts ».

Le conseil d'administration a désigné le directeur général de « TUNISIE VALEURS » en tant que chargé de la liquidation d'AIRLINES FCP VALEURS CEA et comme vis-à-vis du CMF.

En application des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, « TUNISIE VALEURS » assume les fonctions de liquidateur du fonds.

L'agrément de la liquidation anticipée du fonds a été sollicité auprès du CMF.